

Socatri: incroyable, le dispositif de détection sismique et anti-incendie n'a jamais été mis en service

Par [Coordination anti-nucléaire Sud-Est](#)
Mondialisation.ca, 09 décembre 2019
[coordination-antinucleaire-sudest.net](#)

Région : [L'Europe](#)
Thème: [Environnement](#)
Analyses: [Nucléaire \(guerre et énergie\)](#)

Incredible! Le système de détection et de coupure sismique à la Socatri/Areva-Orano du Tricastin (Vaucluse) n'a jamais été rendu opérationnel depuis l'accident de Fukushima. Censé couper l'alimentation électrique de l'INB 138 en cas de séisme important et de prévenir l'apparition d'un incendie consécutif à un séisme c'est fortuitement que l'entreprise s'en est rendu compte fin octobre et n'en a averti l'ASN qu'un mois plus tard. 17 jours après le séisme qui a frappé non loin de là au Teil (Ardèche).

On change le nom pour que rien ne change. La société Orano Cycle (anciennement Areva tombé en faillite il y a deux ans) demeure ce qu'elle a toujours été : une dissimulatrice et une adepte du bricolage. Ainsi à la Socatri (1) du Tricastin à Bollène (Vaucluse), cette installation d'assainissement et de récupération de l'uranium, n'a jamais rendu opérationnel le système censé détecter les séismes et éviter qu'un incendie ne se déclare. Ce dispositif qui devait aussi entraîner la fermeture des vannes de pieds de cuve de la station de traitement des effluents afin de maîtriser les risques de rejets dans l'environnement en cas de séisme n'était pas enclenché et ne jouait pas son rôle depuis... 2017.



C'est incidemment, le 24 octobre 2019, à l'issue d'un contrôle annuel de vérification de la fermeture automatique des vannes en cas de détection sismique, que l'exploitant nucléaire s'est rendu compte que le dispositif de détection sismique n'avait jamais été mis en service. Pourtant les règles générales d'exploitation (RGE) prévoient la disponibilité permanente de ce dispositif qui faisait l'objet d'un référentiel de sûreté depuis octobre 2018 à la suite de l'accident nucléaire de Fukushima-Daïchi (Japon) en mars 2011.

Prudente et habituée à imposer des situations de fait (2), la Socatri/Orano n'a déclaré le problème à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qu'un mois plus tard le 28 novembre 2019. Couper l'alimentation électrique de l'INB 138 en cas de séisme important ne semble pas une préoccupation de la Direction. La population a toujours été considérée comme cobaye.

Pour cet événement impactant la sûreté et ce non-respect des règles générales d'exploitation/RGE et dispositions définies dans le cadre des évaluations complémentaires de sûreté, l'ASN a fait les gros yeux. Pensez, le pseudo-gendarme du nucléaire affirme que « cet événement n'a eu aucune incidence sur la sûreté, la sécurité des personnes ou l'environnement de l'installation ». On va les croire. L'ASN classe toutefois cet « incident » au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Ne pas mettre en service la détection des séismes, c'est la solution des nucléaristes pour se prémunir... des pertes financières.



La sécurité, bof.

Rappelons que le 8 juillet 2008 à 6 h 30, 360 kilos d'uranium avaient été « accidentellement » rejetés par la Socatri et que 30 m³ d'effluents uranifères s'étaient déversés sur le sol ainsi que dans le canal adjacent qui conduit aux rivières la Gaffière et l'Auzon. Ce déversement avait conduit à l'interdiction de la consommation d'eau, la suspension de l'irrigation agricole issue des rivières locales, l'interdiction des activités nautiques et de la baignade sur des plans d'eau de Bollène et Lapalud, l'interdiction de la pêche et de la consommation des poissons de la Gaffière, l'Auzon, la Mayre Girarde et le lac du Trop-Long. Là encore l'ASN avait affirmé qu'il n'y avait pas de risques particuliers. Et la Socatri s'était opposée à la venue d'un expert indépendant.

Notes

(1) *L'installation d'assainissement et de récupération de l'uranium (IARU) s'occupe de la réparation, de la décontamination et du démantèlement de matériels industriels et nucléaires ainsi qu'au traitement d'effluents/rejets liquides radioactifs et traitement /conditionnement de déchets radioactifs. Les opérations de filtrage et de concentration consistent à réduire les quantités d'éléments radioactifs rejetés par une centrale nucléaire dans les limites établies par la réglementation. Quantité volumique mais pas niveau de radioactivité.*

(2) *<https://www.irsn.fr/FR/expertise/theme/Pages/Avis-et-Rapports-installations-SOCATRI.aspx> portant notamment sur les manquements à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base de la Socatri-Areva-Orano*

source :

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-mise-en-service-d-un-systeme-automatique-de-detection-et-de-coupure-sismique>

La source originale de cet article est coordination-antinucleaire-sudest.net

Copyright © Coordination anti-nucléaire Sud-Est, coordination-antinucleaire-sudest.net, 2019

Articles Par : [Coordination anti-nucléaire Sud-Est](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca